



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
31 août-4 septembre 2020, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle de 2020
(3-5 juin 2020, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	4
II. Mise à jour conjointe sur la réponse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.	4
III. Audit et contrôle internes	9
IV. Déontologie	9
<i>Débat consacré au PNUD</i>	9
V. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ainsi que du rapport annuel de l'Administrateur pour 2019	9
VI. Questions financières, budgétaires et administratives	9
VII. Égalité des genres au sein du PNUD	9
VIII. Rapport sur le développement humain	16
IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes.	17
X. Évaluation	17
XI. Volontaires des Nations Unies	17
XII. Fonds d'équipement des Nations Unies.	17
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	18
XIII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	18



XIV. Questions financières, budgétaires et administratives	18
XV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	23
XVI. Évaluation	23
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	23
XVII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	23

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2020 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue virtuellement, en raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19, du 3 au 5 juin 2020.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2020 (DP/2020/L.2), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport de sa première session ordinaire de 2020 (DP/2020/6).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2020 figurent dans le document DP/2020/19, qui peut être consulté sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2020/9, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2020 :

Deuxième session ordinaire de 2020 : du 31 août au 4 septembre 2020.

Déclaration du Président du Conseil d'administration

5. Dans ses remarques liminaires, le Président du Conseil d'administration a remercié le Conseil d'administration d'avoir choisi de poursuivre ses importants travaux, malgré les difficultés liées au fait de travailler et de se réunir virtuellement pendant la crise de la COVID-19. Il a insisté sur l'étroite coopération dont ont fait preuve les membres du Bureau et du Conseil, le secrétariat, ainsi que la direction et le personnel des différents organismes, qui ont uni leurs efforts et permis au Conseil de continuer d'assurer ses fonctions de supervision et d'orientation. Il a été particulièrement inspiré par la coordination efficace des organismes au niveau des pays, par la poursuite de la réforme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par la capacité à tirer d'importants enseignements de la crise de la COVID-19. Ces enseignements, ainsi que les questions qui en découlent, seront examinés durant l'année 2020 par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui procédera à des évaluations et permettra aux organismes d'évaluer leur efficacité et leur efficience sous un nouvel angle, tandis que les processus d'évaluation prévus permettront d'examiner en détail les résultats obtenus. En rédigeant les projets de décision en amont de la session, le Conseil a adopté une démarche novatrice, en commençant le processus tôt et en veillant à ce qu'il conduise au même niveau d'apports et de résultats que dans le cadre de fonctionnement normal du Conseil. Le Président a exprimé sa solidarité envers tous les pays et les peuples qui ont souffert pendant la crise de la COVID-19 et a souligné l'importance du débat consacré aux questions communes, invitant les organismes à se concentrer sur les aspects pratiques au niveau des pays en vue de présenter au Conseil des mises à jour communes sur la COVID-19.

Débat consacré aux questions communes

II. Mise à jour conjointe sur la réponse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

6. Dans leurs déclarations au Conseil, l'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice exécutive de l'UNOPS ont tour à tour évoqué les difficultés rencontrées et les enseignements tirés par le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre des efforts collectifs déployés en vue d'assurer une réponse intégrée à l'échelle du système à la pandémie de COVID-19, dans le contexte plus large de la poursuite de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. L'Administrateur du PNUD s'est penché sur les facteurs favorables et sur les principales difficultés recensés lors des travaux de conception d'une réponse efficace à la COVID-19. Il a notamment souligné la flexibilité, l'agilité, la rapidité, l'innovation et la capacité du système des Nations Unies pour le développement et du PNUD à reprogrammer les ressources afin de répondre à la crise et d'assurer la continuité des activités. Les organismes des Nations Unies ont pu mener des activités complémentaires, par exemple dans le domaine des achats, tout en continuant à adopter des démarches intégrées à l'échelle du système. Pour sa part, le PNUD a rapidement mis en place un dispositif de réaction rapide à la COVID-19, complémentaire au Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19, lequel a rallié les équipes de pays sous la direction des coordonnateurs résidents et a constitué une première validation de la réforme de l'ONU. En juin 2020, le PNUD avait publié 63 évaluations socioéconomiques nationales et cinq évaluations régionales couvrant le monde entier. Le financement de base et le financement souple sont demeurés des facteurs essentiels qui ont donné au PNUD et aux autres organismes des Nations Unies la souplesse et l'agilité nécessaires pour faire face à la crise et fournir un appui sur demande. De même, les ressources mises en commun et les fonds d'affectation spéciale, tels que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, ont encouragé les efforts conjoints dans l'ensemble du système.

8. La Directrice exécutive du FNUAP a souligné à quel point les conséquences dévastatrices de la COVID-19 avaient mis en évidence les inégalités et les vulnérabilités qu'il convenait de combattre de toute urgence en vue de réaliser la vision du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le FNUAP, avec ses partenaires du système des Nations Unies pour le développement, a été au cœur de l'action menée en vue de soutenir la réalisation de cette vision : la pandémie de COVID-19 a conduit l'ONU à se mobiliser plus avant en faveur des adolescentes, des femmes enceintes et des travailleurs sanitaires en première ligne. Les coordonnateurs résidents ont prouvé leur capacité à agir en tant que dirigeants et interlocuteurs pour le système des Nations Unies. La poursuite d'une action coordonnée s'est avérée extrêmement importante en vue de garantir la santé et la sécurité des femmes et des filles. Le FNUAP a estimé que la pandémie était susceptible d'entraîner des millions de cas supplémentaires de violences fondées sur le genre, de mariages d'enfants, de mutilations génitales féminines et de grossesses non désirées. Présent dans le monde entier, il a continué de collaborer avec les équipes

de pays en vue de garantir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'aux droits en matière de procréation, grâce à des initiatives et à des mécanismes communs renforcés et redéfinis pendant la période de crise. L'objectif était notamment de tirer parti des partenariats engagés avec les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile. Un financement de base pluriannuel s'est avéré nécessaire pour soutenir la mise en place d'une action rapide permettant de sauver des vies. Pour se relever de la crise et atteindre les objectifs de développement durable, il est nécessaire de redoubler d'efforts en vue de faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. Le prochain examen quadriennal complet des politiques offrira aux États Membres l'occasion de fournir des orientations concernant les types d'appui intégré en matière de politiques et de programmes que le système des Nations Unies devrait apporter aux pays, le but étant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

9. La Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que son organisation avait rapidement mis en place un groupe de travail sur la COVID-19 pour faire face à la crise. La contribution de l'UNOPS à la lutte contre la COVID-19 est fondée sur des projets. Le Bureau a uni ses efforts à ceux d'autres organismes des Nations Unies et a collaboré avec les ministères de la santé, sous la direction des coordonnateurs résidents, dans le but de construire des centres d'isolement et de leur fournir les équipements nécessaires. Il a également collaboré avec les institutions financières internationales, et en particulier avec la Banque mondiale, pour appuyer les gouvernements dans leur lutte contre la COVID-19 en fournissant du matériel médical, des équipements de protection et des véhicules. Au total, l'appui apporté a déjà atteint 50 millions de dollars. Le modèle de fonctionnement par bureau multipays de l'UNOPS lui a permis d'assurer une prestation de services rentable, qu'il a étendue ou restreinte en fonction de la demande. L'UNOPS a soutenu les petits États insulaires en développement grâce au Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement et au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Les approches à l'échelle du système, essentielles pour permettre à l'ONU d'être mieux préparée à répondre aux crises, nécessitent une collaboration plus étroite avec le secteur privé afin de combiner les ressources, l'innovation et les compétences. L'UNOPS est indispensable à cet égard. Dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, il a mis l'accent sur le financement d'infrastructures durables, la pandémie ayant démontré que de tels investissements sont essentiels en vue de réaliser les objectifs de développement durable et d'aider les pays à faire face aux crises.

10. Dans leurs commentaires généraux, les membres du Conseil ont félicité les organismes et le système des Nations Unies pour leurs efforts de collaboration et ont salué l'action coordonnée renforcée qui a été déployée en vue de réaliser les engagements communs en faveur des objectifs de développement durable et de renforcer l'efficacité de l'ONU pendant la pandémie de COVID-19. Les répercussions de la crise sur tous les pays ont mis en évidence qu'il importait de veiller, dans le cadre des efforts existants, à ce que personne ne soit laissé pour compte. Il est essentiel de déployer une réponse intégrée visant à renforcer la résilience et à s'attaquer aux risques et aux causes sous-jacentes des conflits. La réponse collective doit tenir compte des conflits et s'appuyer sur des démarches respectueuses des droits de la personne. Il convient également d'apporter des réponses à la COVID-19 qui soient durables, fondées sur la collaboration et l'innovation et qui réduisent autant que possible les chevauchements des mesures et les doubles emplois.

11. Un groupe de délégations interrégional a salué la volonté du Secrétaire général d'inscrire la mise en œuvre de la réforme dans le cadre de la réponse à la COVID-19 et a souligné la nécessité de renforcer et de respecter les engagements communs, notamment en renforçant la couverture sanitaire universelle et en établissant des

mécanismes qui permettraient de prévenir de futures pandémies et d'améliorer la planification et la préparation aux situations d'urgence. Il a appelé les organismes à collaborer en exploitant leurs avantages comparatifs et à travailler avec des acteurs multilatéraux en vue de mettre pleinement en œuvre le Plan stratégique de préparation et de riposte, le Plan de réponse humanitaire global et le Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19. En outre, il a souligné le rôle essentiel qu'assument les coordonnateurs résidents en vue de faciliter et de garantir le déploiement de réponses coordonnées et harmonisées de la part des équipes de pays, propices à la préservation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et il a plaidé en faveur d'une coordination interinstitutions qui exploiterait des propositions communes au moyen de mécanismes de financement coordonnés. Il a aussi estimé qu'il importait d'examiner les mesures d'urgence visant à faire face à la crise de la COVID-19 dans le cadre de plans à plus long terme qui seraient axés sur le renforcement de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour les médicaments, les vaccins et le matériel médical. Le groupe a souligné que l'action menée en matière de relèvement devrait renforcer la résilience et la durabilité en s'appuyant sur des mesures efficaces qui tiennent compte des questions liées au genre et prévoient des investissements favorables à la réalisation du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. En outre, il a appelé à assurer la continuité des services de santé essentiels, y compris la santé sexuelle et procréative, et a estimé qu'il importait de garantir que les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, y compris le droit à la santé, soient respectés, protégés et progressivement mis en œuvre durant la crise de la COVID-19. Il a appelé à continuer de mettre au point des programmes communs qui tiennent compte des conflits et soient fondés sur des évaluations communes des risques et des besoins, ainsi qu'à redéfinir les priorités des programmes et des ressources en consultation avec les donateurs et les pays de programme. Le groupe a aussi salué la résilience et l'engagement des travailleurs humanitaires et de développement de l'ONU qui ont aidé les populations vulnérables en s'efforçant d'atteindre en priorité les populations les plus laissées pour compte. Il a invité les organismes à veiller à ce que leur action et leur comportement restent fondés sur le respect des droits de la personne, sur l'égalité des genres et sur la responsabilité de « ne causer aucun préjudice », conformément à l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits de la personne, notamment en respectant les engagements et les normes internationales visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

12. Un autre groupe de délégations a demandé au PNUD et au FNUAP de renforcer la mise en œuvre de leurs engagements au titre du pacte de financement et de mener des débats approfondis sur la manière dont les examens à mi-parcours de leurs plans stratégiques pourraient les aider à fonctionner efficacement, à concrétiser les résultats des programmes et à répondre aux besoins des pays de programme. Il a salué les progrès réalisés en matière de transparence et d'application du principe de responsabilité et s'est dit encouragé par le renforcement de la coopération entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Il a invité le PNUD et le FNUAP à poursuivre la réalisation des objectifs liés à la programmation conjointe et leur a instamment demandé de collaborer plus efficacement entre eux ainsi qu'avec d'autres parties prenantes et partenaires, afin que l'exécution des programmes ait un impact réel au niveau des pays. En outre, il a salué les informations communiquées par le FNUAP concernant la prise en compte de la collaboration à l'échelle du système et de ses résultats dans l'évaluation des performances des représentants des bureaux nationaux et régionaux, et a encouragé le PNUD et le FNUAP à continuer de proposer des candidats qualifiés pour le groupe des coordonnateurs résidents. En se référant au rapport de 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles ([A/75/79](#)), le groupe a exhorté les

organismes à coordonner leurs travaux, à faire en sorte que tous les membres des équipes nationales et régionales reçoivent des informations et un soutien cohérents vis-à-vis des réformes, ainsi qu'à renforcer la cohérence des orientations communiquées par la direction exécutive du Groupe des Nations Unies pour le développement durable à leurs représentants dans les pays. Il a demandé instamment au PNUD et au FNUAP de continuer à soutenir les coordonnateurs résidents et les équipes de pays en tirant parti des connaissances et de l'expertise des organismes non résidents, et les a invités à poursuivre leurs efforts en vue de gagner en efficacité, d'accroître les investissements dans les activités relatives aux programmes et d'obtenir des résultats dans les pays de programme. Il a salué le fait que le FNUAP ait tenu compte de la conformité à son Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (SWAP) 2.0 dans son cadre intégré de résultats et de ressources, ainsi que son engagement à élaborer des stratégies pour faire face au changement climatique sans que personne ne soit laissé pour compte, mais aussi ses plans d'évaluation du recours à l'approche fondée sur les droits de la personne. Le groupe a encouragé le PNUD à suivre cet exemple et à faire en sorte que tous ses programmes tiennent compte des conflits, compte tenu des retards accusés dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.

13. Au cours d'autres interventions, les délégations ont insisté pour que tout vaccin contre la COVID-19 soit considéré comme un bien public et rendu accessible à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Elles ont recommandé que le soutien intégré fourni aux pays en développement pour faire face à la COVID-19 soit maintenu, parallèlement à l'adoption des meilleures pratiques et solutions susceptibles d'être transposées à grande échelle, et ont réaffirmé la nécessité d'adopter des stratégies rapides et coordonnées en vue de renforcer les chaînes d'approvisionnement, d'améliorer la prévention, la préparation et la résilience et de consolider les partenariats déjà robustes. Un appel en faveur de la mobilisation immédiate de ressources à hauteur de 15 milliards de dollars pour le Fonds spécial pour la santé en Afrique a été lancé.

14. En réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné la valeur de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies et des partenariats avec toutes les parties prenantes. L'UNOPS s'est efforcé de tirer parti de ses avantages comparatifs dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires et a adopté une stratégie modulable des solutions de développement compte tenu de la demande et du contexte propres à chaque pays. Il s'est engagé à collaborer avec les coordonnateurs résidents et à les soutenir, et s'est efforcé à apporter une valeur ajoutée aux équipes de pays en s'appuyant sur son expertise en matière d'action efficace et rapide dans les domaines de l'approvisionnement et des infrastructures qui relèvent de son mandat. Dans le cadre de ces efforts, il importait de veiller à ce que le système des Nations Unies soit prêt à appuyer et à garantir le relèvement social et économique à long terme avec ses partenaires.

15. La Directrice exécutive du FNUAP a insisté sur l'importance que revêtait l'égalité des genres dans la promotion des droits de la personne et de l'intégration et a souligné les activités mises en place par le Fonds auprès des personnes âgées et des populations vieillissantes les plus touchées par la COVID-19. Elle a insisté sur le fait que l'action en faveur de l'égalité des genres devait non seulement inclure les groupes victimes d'inégalités structurelles, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les peuples autochtones, mais aussi tenir compte des questions liées à l'autonomisation. Le FNUAP réaffecte actuellement les fonds de ses programmes pour garantir une distribution équitable des contraceptifs, des médicaments, des services de santé et des fournitures, en tenant compte des personnes les plus éloignées. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, il a mobilisé des ressources supplémentaires pour la fourniture de médicaments et de services de santé

sexuelle et procréative, de trousseaux interinstitutions d'articles de santé procréative et d'équipements de protection individuelle. Au niveau des pays, il collabore avec les parties prenantes en vue d'élaborer des propositions conjointes à l'intention des donateurs potentiels, en réponse à l'évolution des besoins des pays, le but étant d'accélérer la mise en œuvre. Dans le domaine de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FNUAP a grandement contribué à la collaboration interinstitutions et a dirigé plusieurs activités. La Directrice exécutive a fait remarquer qu'avant même l'adoption de la résolution 72/279, des coordonnateurs résidents avaient été désignés pour alimenter, par leurs retours d'information, le système d'évaluation des performances du Fonds. En outre, des représentants du FNUAP ont participé aux évaluations des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, conformément au nouveau mécanisme de performance des coordonnateurs résidents. La Directrice exécutive a souligné que le financement conjoint constituait la principale source de financement du Fonds.

16. L'Administrateur du PNUD a souligné que le Programme avait mené à bien ses activités de réponse à la COVID-19 grâce à une coordination et à une intégration intensives et cohérentes à l'échelle du système des Nations Unies, en s'appuyant notamment sur son rôle au sein des équipes de pays. Le système des Nations Unies collabore activement à tous les niveaux, notamment pour apporter une riposte socioéconomique au défi considérable que représente la fourniture de services pratiques, concrets et rapidement disponibles aux pays. Il s'agit notamment d'élaborer et de développer des cadres de financement nationaux intégrés, outils essentiels permettant aux pays d'évaluer l'étendue potentielle du soutien qu'ils peuvent recevoir de la part des partenaires internationaux, des investisseurs et du système des Nations Unies. Le PNUD collabore activement avec le FNUAP et avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en s'appuyant sur les dimensions de genre qui font partie intégrante de son Plan stratégique 2018-2021, des solutions qu'il a conçues et des engagements pris dans le cadre du SWAP. Se déclarant préoccupé par les déclarations concernant l'action menée par le PNUD en vue de lutter contre le changement climatique, l'Administrateur a insisté sur l'immense investissement grâce auquel le Programme avait déjà appuyé les travaux du système des Nations Unies sur le climat, sur le rôle directeur qu'il avait joué en vue d'appuyer la Promesse climatique à l'échelle du système lors du Sommet sur l'action pour le climat de 2019, sur son soutien aux pays les moins avancés (PMA) et sur son approche plus largement axée sur le climat. Il a réitéré les préoccupations du PNUD quant au fait que les paramètres rigides de la définition de la « programmation conjointe » ne permettaient pas d'appréhender le véritable niveau de la programmation conjointe du Programme, précisant que celui-ci collaborait avec le bureau de la coopération pour le développement des Nations Unies pour y remédier. Le soutien du PNUD à la réforme a été cohérent, systématique et objectivement documenté dans plusieurs rapports successifs. Il est mis en évidence par le grand nombre d'agents du PNUD détachés auprès du système des coordonnateurs résidents (près de la moitié du cadre existant de coordonnateurs résidents, dont un grand nombre de femmes et de candidats du Sud), ce qui témoigne de l'engagement du Programme en faveur de la diversité et, plus généralement, du succès du système des coordonnateurs résidents. Dans le cadre de la réponse à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD a offert des infrastructures, des capacités et une présence sur le terrain indispensables en vue de faire face aux immenses besoins des pays, ce qui ne fait que souligner l'importance qu'il y a à disposer des moyens nécessaires afin de concrétiser les engagements pris. L'Administrateur a souligné l'attention particulière que la direction du PNUD avait portée à la réforme de l'ONU tout au long de l'année 2019 et à la nécessité d'assurer à ce sujet une communication efficace et régulière avec les responsables sur le terrain,

au moyen de webinaires, de sessions d'information spécifiques et de communications périodiques du Siège.

17. Le Conseil d'administration a pris note des nouvelles informations communiquées conjointement sur la réponse du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la crise de la COVID-19 dans le cadre de l'évolution de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

III. Audit et contrôle internes

18. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point commun relatif aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2019, ainsi que les réponses de l'administration, a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

IV. Déontologie

19. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point commun relatif aux rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2019, ainsi que les réponses de l'administration, a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

Débat consacré au PNUD

V. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ainsi que du rapport annuel de l'Administrateur pour 2019

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

VII. Égalité des genres au sein du PNUD

20. Dans son allocution ([disponible sur le site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur du PNUD a fait état des progrès réalisés par le PNUD, y compris dans le contexte de la crise de la COVID-19, tels qu'ils ressortent de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et de son rapport annuel pour 2019 ([DP/2020/8](#)). Au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique, le PNUD a démontré son efficacité en aidant les pays à réduire la pauvreté et les inégalités ainsi qu'à lutter contre le changement climatique. Pour ce faire, il a notamment renforcé son appui aux pays aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, élément essentiel de la réponse du système des Nations Unies pour le développement. L'ambitieux programme visant à préparer le PNUD en vue de la réforme et à en faire un organisme tourné vers l'avenir est bien engagé et les progrès sont en bonne voie. L'examen à mi-parcours a démontré que la valeur des résultats obtenus dans le cadre des solutions conçues par le PNUD était pleinement exploitée grâce à l'adoption de démarches intégrées et participatives pour l'ensemble de la

société en vue de répondre aux complexités du développement, comme le montre le projet #NextGenUNDP.

21. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique, le PNUD a aidé les gouvernements à s'appuyer sur des indices de pauvreté multidimensionnelle pour faire face à une nouvelle génération d'inégalités. En tant que partenaire de confiance, il a soutenu le respect des droits de la personne et la consolidation de l'état de droit dans plus de 70 pays, tout en s'engageant dans la prévention de l'extrémisme violent. Il a plaidé en faveur d'une collaboration plus étroite entre les acteurs des secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix, et a démontré à quel point l'adoption d'une démarche intégrée était bénéfique dans les contextes fragiles. Le portefeuille d'opérations liées à la nature et au climat élaboré par le PNUD comprend une aide destinée à permettre aux pays d'accéder à un milliard de dollars de fonds verticaux, ainsi qu'une collaboration avec les petits États insulaires en développement sur des solutions intégrées, le but étant de stimuler l'économie bleue, la transformation numérique et l'action en faveur du climat. Grâce à la contribution du PNUD, 1,4 million de ménages dirigés par des femmes (et 1,2 million dans les zones rurales) ont pu accéder à une énergie propre et abordable. En outre, le Programme promeut activement l'énergie solaire dans les établissements de santé et aide les pays à entreprendre une transition vers l'énergie verte. Il a collaboré avec les pays en vue de lutter contre la violence fondée sur le genre, pour les aider à mieux intégrer la dimension de genre dans leurs politiques environnementales et pour renforcer l'accès des femmes aux rôles de direction dans la gestion des ressources naturelles. À l'avenir, le PNUD continuera à soutenir l'action visant à renforcer l'accès des femmes à des positions de pouvoir dans la prévention des crises et le relèvement et redoublera d'efforts pour promouvoir la capacité d'action des femmes, en s'attaquant aux normes sociales patriarcales, en renforçant les institutions inclusives et en procédant à une transformation numérique qui profitera à toutes et tous.

22. En ce qui concerne l'efficacité et l'efficience de son modèle de fonctionnement, le PNUD a équilibré ses comptes pendant trois années consécutives, a rationalisé 150 processus de gestion et a investi dans l'amélioration des modèles de gestion, en réduisant les coûts et en augmentant la productivité, ce qui a permis de dégager environ 240 millions de dollars de ressources supplémentaires pour le développement en 2018-2019. Il a investi dans un personnel talentueux, diversifié et soucieux d'obtenir des résultats grâce à sa stratégie « People for 2030 ». La composition de ses postes de direction à l'échelle mondiale est paritaire et diversifiée sur le plan géographique. Le PNUD a maintenu la parité des genres au sein du personnel, bien que celle-ci doive encore être améliorée au niveau de l'encadrement intermédiaire et du personnel dans les pays de programme. Il a obtenu de bons résultats dans le cadre du SWAP 2.0, ainsi qu'un score élevé pour l'indice 2020 sur le genre et la santé de l'initiative Global Health 50/50. Par ailleurs, il a amélioré sa culture de travail par des mesures concrètes visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel.

23. Le PNUD reste le premier contributeur des Nations Unies au système des coordonnateurs résidents ainsi qu'un acteur central du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement, fournissant des services en matière de fiches de paie, de voyage et d'approvisionnement aux entités de ce système. Les services qu'il a prodigués au système des coordonnateurs résidents ont reçu un score de 4,2 étoiles sur 5. Le PNUD a mis en place des laboratoires d'accélération dans plus de 70 pays ainsi qu'un Pôle Financement des objectifs de développement durable, afin d'apporter de la cohérence à son travail de financement et d'en accroître l'ampleur, notamment avec les partenaires des Nations Unies et avec l'Union européenne, le but étant de faire progresser les cadres de financement nationaux

intégrés. Il collabore avec le secteur privé et les investisseurs au moyen de l'outil d'investissement associé aux objectifs de développement durable connu sous le nom de « SDG Impact ».

24. Dans le cadre de sa stratégie numérique, le PNUD teste de nouveaux programmes sur le terrain et s'emploie à renforcer sa culture numérique. Un mois avant la session annuelle de 2020, il a lancé une nouvelle stratégie en matière de technologies de l'information en vue d'accélérer sa transformation numérique. En réponse à la demande reçue en ce sens, il est passé d'une approche par projet à une approche par portefeuille, conçue pour apporter des solutions à l'ensemble de la société.

25. L'Administrateur a souligné que la crise de la COVID-19 constituait un test décisif pour l'engagement du système des Nations Unies pour le développement en faveur de la prestation de services de meilleure qualité, plus rapides et plus efficaces. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour aider les pays à se préparer aux crises, à y réagir et à s'en relever, le PNUD se concentrera à l'avenir sur quatre grands domaines définis en fonction de la demande des partenaires : la *gouvernance* (établir un nouveau contrat social), la *protection sociale* (lutter contre les inégalités), l'*économie verte* (rétablir l'équilibre entre les populations et la planète) et la *rupture numérique et l'innovation* (combler le fossé en matière d'accès à Internet et investir dans l'architecture de la numérisation et de l'innovation). Il redoublera d'efforts pour obtenir des résultats en matière de développement à la vitesse et à l'échelle appropriées, notamment en revoyant à la hausse les ambitions fixées pour presque tous ses objectifs concernant ces résultats. Par ailleurs, sa réponse à la pandémie de COVID-19 constituera un élément déterminant pour le reste de la période couverte par le Plan stratégique et, parallèlement au changement climatique, sera essentielle pour définir les modalités du prochain plan.

26. Un groupe de délégations a réitéré son approbation du mandat principal du PNUD, qui consiste à soutenir les efforts faits par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable dans le respect des priorités nationales. Conscient que la COVID-19 est susceptible de mettre en péril les acquis en matière de développement, d'exacerber les inégalités et d'avoir un impact disproportionné sur les personnes vulnérables, le groupe a mis l'accent sur la flexibilité du PNUD, dans le cadre d'une réponse à l'échelle du système visant à aider les pays en développement à traiter les aspects humains de la réponse à la crise et à se relever en adoptant une démarche plus résiliente. Soulignant que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions constituait un objectif primordial, il a demandé au PNUD de continuer à recourir à des approches intégrées et à l'action collective, et l'a exhorté à jouer un rôle central s'agissant d'aider les pays en développement à renforcer leurs politiques et leurs capacités institutionnelles. Les représentants ont invité le PNUD à continuer de coordonner ses activités de développement avec celles des autres entités du système des Nations Unies, tout en tenant compte du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Reconnaisant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021, ils ont exhorté le PNUD à s'appuyer sur les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie de COVID-19. En outre, ils ont réaffirmé à quel point il importait de disposer de ressources de base suffisantes et prévisibles pour réaliser le Programme 2030 et pour faire face à l'évolution des conditions de développement. Ils ont insisté sur la nécessité pour les pays de respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Enfin, le groupe a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud et le rôle du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, tout en précisant que cette coopération ne se substituait pas à la coopération Nord-Sud, mais la complétait.

27. Un deuxième groupe de délégations, issues des PMA, a confirmé que la COVID-19 avait exacerbé les difficultés existantes et qu'elle aurait un impact négatif sur les acquis en matière de développement dans les pays en développement, et en particulier dans les PMA. Il a reconnu la nécessité d'un système des Nations Unies souple et réactif, capable de relever les défis futurs. Les représentants ont salué l'intensification prochaine de l'appui du PNUD aux PMA, en particulier dans le cadre de la COVID-19, ce qui permettrait d'éviter que ces pays soient laissés pour compte. Le Programme devra accorder une attention particulière aux PMA en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la résilience, étant donné que ces pays sont touchés de manière disproportionnée par la pandémie. Il devra également redéfinir son modèle de fonctionnement afin de contribuer à l'établissement de sociétés meilleures, plus écologiques et plus résilientes après la COVID-19. Le groupe a réitéré l'importance de la réforme de l'ONU et a félicité le PNUD d'avoir entrepris diverses mesures de réforme pour se mettre en conformité avec ses objectifs. Il s'est réjoui de la poursuite de la coordination verticale et horizontale au sein du PNUD et entre les organisations du système des Nations Unies et a observé que l'orientation du Plan stratégique demeurerait très pertinente dans le contexte de l'après-COVID-19.

28. Un troisième groupe de délégations, issues des petits États insulaires en développement, a souligné le rôle central qu'avait joué le PNUD dans la crise de la COVID-19 en reliant les pays aux ressources et en servant de point d'ancrage pour la mise en œuvre d'un relèvement axé sur le développement et sur la réduction de la pauvreté. Les petits États insulaires en développement ont de nouveau appelé la communauté internationale à promouvoir des solutions opérationnelles et financières pour gérer les chocs externes et faire face aux multiples défis environnementaux complexes auxquels ces pays étaient confrontés. Ils ont demandé au PNUD de remédier aux effets négatifs qu'entraînait leur désignation comme pays à revenu intermédiaire et élevé, afin qu'ils puissent accéder aux aides de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces mesures devraient être accompagnées d'une hausse sur le long terme des activités financées par les ressources de base, ce qui donnerait au PNUD la flexibilité et la rapidité nécessaires pour répondre aux besoins des pays. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'ONU et du pacte de financement, le PNUD devrait continuer à élargir sa base de financement grâce à de nouveaux partenariats et explorer de nouvelles manières de mobiliser des ressources, tout en veillant au respect de la transparence et à l'application du principe de responsabilité. Les représentants ont demandé au PNUD d'assurer une représentation paritaire et régionale dans ses processus de recrutement et d'être prêt à répondre rapidement aux catastrophes naturelles dans les régions des petits États insulaires en développement.

29. Un quatrième groupe de délégations a souligné les revers en matière de développement qu'avait entraînés la COVID-19, notamment en se référant au rapport 2020 du PNUD intitulé *COVID-19 and Human Development: Assessing the Crisis, Envisioning the Recovery* (« Perspectives de développement humain COVID-19 : évaluer l'impact, envisager la reprise »). Selon ce groupe, le développement humain a connu un déclin pour la première fois depuis l'introduction de la notion de développement humain, en 1990. Le groupe a encouragé le PNUD à poursuivre sa collaboration avec les partenaires de développement au sein et au-delà du système des Nations Unies en vue de mettre au point une réponse mondiale stratégique qui soit organisée selon les priorités et ait un effet catalyseur. Pour être efficaces, les mesures doivent être adaptées à des contextes spécifiques et tenir compte des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies et des autres acteurs multilatéraux. Pour cela, le PNUD devra impérativement faire preuve d'une capacité de direction et de coordination solide. Les représentants ont affirmé leur appui sans

réserve au rôle technique de chef de file que joue le PNUD dans la riposte socioéconomique du système des Nations Unies et dans les efforts de relèvement, ainsi qu'à la position unique qu'il assume pour faire avancer l'action menée à l'échelle du système en vue d'aider les pays à reconstruire en mieux et de manière plus écologique. Il demeure fondamental de déployer un vaste programme de développement et de gérer efficacement les effets socioéconomiques de la crise à court et à long terme, en particulier pour les plus pauvres et les plus vulnérables. Pour ce faire, il convient notamment de renforcer les droits de la personne et la démocratie, l'égalité des genres, l'action en faveur du climat, les possibilités de travail décent, la protection sociale et l'éducation, et de maintenir le libre-échange et la libre circulation des marchandises. Le succès de cette entreprise exige un dialogue étroit avec les personnes et les communautés, afin de garantir la cohésion sociale et la durabilité.

30. Un cinquième groupe de délégations a salué les résultats positifs obtenus sur les questions liées au genre et le fort engagement du PNUD en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes. En tant que chef de file de la riposte socioéconomique, le PNUD devrait s'efforcer d'orienter ses travaux vers des interventions davantage porteuses de changement, qui s'attaquent aux obstacles structurels. Les activités du PNUD liées à la COVID-19 doivent s'appuyer sur une analyse des questions de genre, utiliser des données ventilées par sexe et donner la priorité à la protection et au soutien des personnes les plus vulnérables. Pour favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, il est nécessaire d'adopter des mesures et de collaborer à l'échelle du système en vue de mettre fin aux inégalités croissantes qui résultent de la pandémie et à la progression de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Le groupe espère non seulement voir la tendance se poursuivre en faveur d'une gestion de la performance du personnel qui tienne compte des questions de genre, mais aussi voir davantage de bureaux utiliser des stratégies pour la promotion de l'égalité des genres. Les représentants ont encouragé le PNUD et les États Membres à prendre des mesures pour atteindre les objectifs de financement prévus dans la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et ont salué la forte augmentation du nombre de bureaux de pays faisant rapport sur les activités menées pour promouvoir le pouvoir d'action des femmes dans les mécanismes de relèvement après les crises et sur les progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs à la condition féminine.

31. Un sixième groupe de délégations a réaffirmé que le chapitre commun reposait sur le principe selon lequel le Programme 2030 offrait le cadre général qui devait guider les travaux dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Les représentants ont souligné que, d'après l'examen quadriennal complet de 2016 et la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, les entités du système des Nations Unies pour le développement devaient faire apparaître leurs contributions au Programme 2030 dans leurs plans stratégiques. Ils ont demandé instamment que le chapitre commun fournisse un cadre clair permettant aux organismes d'adopter des démarches intégrées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme de l'ONU. La mise en œuvre du chapitre commun demeure une priorité. Les représentants ont soutenu les efforts actuellement déployés par le système des Nations Unies pour formuler concrètement des résultats intégrés, collaboratifs et réformés dans le cadre d'un soutien global du système au niveau des pays. Ils ont demandé à ce que soient éclaircies les synergies et la manière dont elles étaient exploitées pour que les équipes nationales soient coordonnées et efficaces dans leur soutien aux coordonnateurs résidents.

32. Dans d'autres interventions, certaines délégations ont souligné la nécessité de redéfinir les priorités des mesures à court et à long terme dans le cadre d'une approche intégrée et participative à l'échelle de la société, le but étant de préserver les acquis en matière de développement dans le contexte de la COVID-19. Les délégations ont

exprimé un fort soutien envers l'assistance prioritaire du PNUD aux États les plus fragiles, en particulier en Afrique, envers sa position de chef de file sur le front du climat et de la conservation de la biodiversité, envers son soutien essentiel et continu au système des coordonnateurs résidents, en particulier après la crise de la COVID-19, et envers le rôle central du Programme dans l'alignement des flux de financement aux fins de la réponse à la pandémie et de la réalisation du Programme 2030. Si certaines délégations ont reconnu l'engagement continu du PNUD en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, certains représentants ont toutefois considéré que les organismes des Nations Unies pourraient s'engager davantage vis-à-vis du programme de réforme. Un nouvel appel a été lancé en faveur d'une couverture médicale universelle, compte tenu de l'impact de la COVID-19 sur les systèmes de santé fragiles et compte tenu de l'attention accrue portée à la sécurité humaine. Le PNUD devrait exploiter son approche intégrée en vue d'aider les pays à mettre en place des filets de sécurité sociale et à renforcer leurs capacités de gestion des crises. Il a été demandé au PNUD de s'attaquer aux causes profondes des inégalités, notamment en matière de genre, et d'utiliser sa stratégie numérique pour en venir à bout. Les représentants se sont dits intéressés par la perspective d'un renforcement des partenariats du PNUD avec les institutions financières internationales aux fins de la mise en œuvre des subventions et des prêts, par son dialogue sur la restructuration de la dette en fonction de la vulnérabilité, et par l'utilisation d'un marqueur budgétaire pour assurer la traçabilité et la transparence des dépenses liées à la COVID-19.

33. En réponse, l'Administrateur a réitéré l'engagement du PNUD à aider les pays à gérer la pandémie au moyen de solutions intégrées, mises en place à l'échelle de la société, axées sur les personnes et articulées autour de l'éradication de la pauvreté et de l'identification des plus vulnérables. Ces efforts dépendent de la disponibilité de données ventilées par sexe et de technologies numériques permettant d'assurer un suivi des données axées sur le genre. Sur le plan du financement, le PNUD a atteint 95 % de l'objectif de financement de base de son Plan stratégique et a temporairement inversé la tendance à la baisse des ressources de base qui perdurait depuis dix ans, ce qui a permis des interventions plus ciblées et plus efficaces. Cependant, le manque de financements garantis et de contributions de base rend le Programme vulnérable. L'Administrateur a relevé que 60 % des ressources des programmes du PNUD étaient consacrées aux PMA, soulignant ainsi l'engagement du Programme à donner la priorité aux besoins de ces pays, notamment au moyen du Fonds vert pour le climat. En 2019, le PNUD a commencé à développer son offre de financement de l'action climatique axée sur l'économie bleue, le changement climatique et la transformation numérique, avec des investissements ciblés dans les petits États insulaires en développement, dont le statut de pays à revenu intermédiaire reste un défi : l'utilisation du seuil du produit intérieur brut par habitant s'est toujours révélée irréaliste pour appréhender la vulnérabilité des pays. En outre, 46 % des dépenses du PNUD ont été consacrées à son action dans les situations de crise, ce qui témoigne de sa volonté d'opérer dans les contextes les plus difficiles, de son engagement vis-à-vis du Fonds d'intervention d'urgence et de la mise en place de laboratoires d'accélération dans les pays touchés par la crise. Pour répondre à la crise de la COVID-19, le PNUD s'est inspiré des objectifs de développement durable et du Programme 2030 en renforçant ses travaux sur la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte, la rupture numérique et l'innovation, en réponse à la demande croissante des pays. L'environnement d'exploitation numérique et la numérisation ont modifié la façon dont le PNUD fonctionne et fournit ses services, par exemple au moyen du financement numérique. Le PNUD collabore avec le Fonds d'équipement des Nations Unies sur la dimension numérique du financement et du développement, le but étant d'aider les pays à mettre sur pied des infrastructures numériques. Il a continué à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la réforme de l'ONU en

matière de développement et dans la conduite d'une réponse coordonnée à l'échelle du système, notamment par son appui au système des coordonnateurs résidents. Bien qu'il fasse partie intégrante du Plan stratégique 2018-2021, le chapitre commun est avant tout un outil lié au principe de responsabilité par lequel les quatre organismes rendent compte de leurs engagements. Dans tous ces domaines, le PNUD est resté le partenaire de confiance des gouvernements, avec une présence bien ancrée au niveau national, et s'est avéré capable de collaborer avec les pays en vue de relever les défis de développement les plus ardu.

34. En réponse à la crise de la COVID-19, le Conseiller spécial de l'Administrateur a réaffirmé l'adoption par le PNUD d'une approche à deux volets pour répondre simultanément aux défis de développement à court et à long terme que rencontrent les pays. L'étude d'impact du PNUD a révélé que la contraction de l'espace fiscal, politique et civique au niveau des pays entrave les efforts de relèvement. En conséquence, le Programme s'emploie à faire en sorte que les pays disposent de davantage de fonds et de liquidités à consacrer au développement, en encourageant l'adoption au niveau national de cadres de financement nationaux intégrés, qui sont particulièrement bénéfiques pour les pays à revenu faible et intermédiaire. En outre, il investit dans la numérisation pour accélérer le relèvement, ce qui s'est avéré utile pour assurer le suivi de la COVID-19.

35. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a souligné que dans les PMA, le PNUD articulait sa réponse à la COVID-19 axée sur la demande autour du redressement socioéconomique, en particulier en ce qui concernait *l'emploi*, en aidant les micro et petites entreprises à accéder au financement et à se reconnecter aux chaînes d'approvisionnement interrompues en raison de la pandémie, *la protection sociale*, à la suite des pertes d'emploi, *l'expansion numérique*, pour fournir des services et faciliter l'accès à la santé et à l'énergie, et *les ressources naturelles* ainsi que *les énergies renouvelables*, en intégrant des réponses fondées sur le climat et la nature dans les efforts de relèvement.

36. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné que la crise de la COVID-19 avait mis en lumière et aggravé les insuffisances et les défis structurels nationaux, tels que les inégalités et le manque de confiance des citoyens dans l'efficacité de la gouvernance. La réponse du PNUD est axée sur les groupes vulnérables, sur les coûts sociaux de la pandémie et sur les défis liés à la santé. Ses activités à cet égard ont notamment visé à élargir les registres pour l'inscription des transferts en espèces et en nature, à remédier aux écarts de connaissances pour comprendre la manière dont les modèles sociaux et de mobilité aggravent les vulnérabilités de certains groupes, et à contrôler l'efficacité des mesures liées aux soins de santé, y compris le renforcement de la réponse et des capacités de lutte des gouvernements face à la COVID-19. Dans le cadre de ces efforts, le PNUD travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale ainsi qu'avec le secteur privé.

37. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a insisté sur l'impact socioéconomique immédiat de la pandémie de COVID-19 en Afrique, qui avait exacerbé les conditions préexistantes liées à la maladie à virus Ebola et retardé le relèvement à la suite d'autres pandémies. Or, toutes ces situations nécessitent une attention urgente. La pandémie présente l'occasion de remédier au manque généralisé de systèmes de protection sociale par la mise en place de systèmes nationaux inclusifs. La zone de libre-échange africaine offre une autre possibilité, qui consiste en la création d'un nouveau lien vital pour la production de biens et de services, notamment ceux liés aux pandémies.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/4 sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ainsi que du rapport annuel de l'Administrateur pour 2019.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/5 sur l'examen à mi-parcours du Plan de ressources intégré et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

40. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (DP/2020/11).

VIII. Rapport sur le développement humain

41. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté un rapport oral sur les consultations relatives au *Rapport sur le développement humain 2020*, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

42. Les délégations ont accueilli favorablement le thème du rapport, à savoir l'expansion des libertés humaines dans le respect de la planète, qui s'inscrit dans l'approche axée sur la sécurité humaine. Lors de leurs interventions, elles ont exprimé leur inquiétude face à la régression du développement humain, reflétée par l'indice de développement humain, ce qui équivaut à une crise de la sécurité humaine. Des éclaircissements ont été demandés sur la manière dont le flou potentiel des catégories de pays et la perte d'acquis en matière de développement, dus à la COVID-19, pourraient avoir un impact sur les analyses et les matrices utilisées dans le rapport, notamment concernant certaines questions telles que les soins de santé et l'allègement de la dette. Depuis plus de 30 ans, les données et les analyses du rapport ont aidé les pays à repenser leurs interventions et leurs domaines d'action et à mobiliser des partenariats et des compétences pour créer une approche multidimensionnelle du développement humain et de l'éradication de la pauvreté, compte tenu des inégalités et des vulnérabilités. Dans cette optique, les délégations attendent avec intérêt de voir cette approche appliquée dans les examens nationaux volontaires et les programmes de pays. Elles ont encouragé le Bureau à déployer la technologie de manière accessible, par le biais d'applications mobiles, afin d'assurer sa présence numérique continue. Elles ont aussi souhaité savoir avec qui le Bureau assurait la coordination au sein du système des Nations Unies en vue de recueillir des informations auprès des équipes de pays, afin de les utiliser dans les études d'impact, en particulier pour les analyses socioéconomiques.

43. Le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a déclaré que le thème du rapport portait sur l'interconnexion des défis liés à l'activité humaine, au climat et à la biodiversité, interconnexion mise en lumière par la propagation de la COVID-19. En 2020, le travail du Bureau s'est concentré sur le rôle directeur du PNUD dans le contexte du Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19, ce qui a permis d'éclairer les choix des indicateurs et des analyses, compte tenu des évaluations au niveau des pays soumises au moyen du système des coordonnateurs résidents. Le déclin du développement humain tel qu'il a été signalé se fonde sur trois éléments, utilisés pour estimer l'effet de la pandémie sur les niveaux de vie, sur la santé et sur l'éducation. Les résultats ont mis en évidence un choc sans précédent en temps réel pour le développement humain, causé par l'impact simultané de la pandémie dans ces trois domaines à l'échelle mondiale. Le Bureau s'est rapidement mobilisé pour recueillir des éléments de preuve et pour fournir des informations qui ont contribué à éclairer la réponse axée sur le relèvement socioéconomique. La sécurité humaine était un élément central de cette

réponse et sera au centre du rapport qui sera publié en 2021. Au niveau national, en ce qui concerne les examens nationaux volontaires, le Bureau a encouragé l'utilisation des rapports nationaux sur le développement humain pour orienter la réflexion sur le relèvement. Il a investi activement dans la transformation numérique et l'utilisation d'applications mobiles, tout en gardant à l'esprit que de nombreuses personnes dans le monde ne bénéficient pas de connexion Internet.

44. Le Conseil d'administration a pris note des nouvelles informations communiquées par le secrétariat à propos des consultations relatives au *Rapport sur le développement humain*.

IX. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

45. L'Administrateur associé du PNUD a donné un aperçu des descriptifs des programmes de pays et des prolongations de programmes de pays, en vue de leur approbation par le Conseil d'administration. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a ensuite présenté les descriptifs des programmes de pays pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, ainsi que les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Algérie, le Mozambique et le Zimbabwe.

46. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif du programme de pays pour l'Éthiopie ([DP/DCP/ETH/4](#)) et le descriptif du programme de pays pour l'Afrique du Sud ([DP/DCP/ZAF/3](#)).

47. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Algérie, le Mozambique et le Zimbabwe, telles qu'approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document [DP/2020/12](#).

X. Évaluation

48. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point consacré au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD en 2019 a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

XI. Volontaires des Nations Unies

49. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point consacré au rapport annuel de l'Administrateur du PNUD sur les Volontaires des Nations Unies a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

XII. Fonds d'équipement des Nations Unies

50. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur l'examen à mi-parcours du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2018-2021, y compris le rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds en 2019, a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

Débat consacré au FNUAP

XIII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

XIV. Questions financières, budgétaires et administratives

51. Dans son allocution, la Directrice exécutive a souligné comment, avec l'appui et les conseils du Conseil, le FNUAP avait affiné sa mission en adoptant une orientation axée sur les résultats, ce qui lui a permis de faire progresser son mandat au cours de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable. Avec ses partenaires, le Fonds mobilise les ressources et la détermination politique nécessaires pour permettre aux femmes de tracer leur propre chemin et aux filles de transformer leur vie. Il est avéré que ces objectifs sont atteints lorsque les femmes et les filles ont accès à la santé sexuelle et procréative et peuvent exercer leurs droits en matière de procréation. Le personnel et les partenaires du FNUAP se sont concentrés sur les trois résultats porteurs de changement suivants : zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable, et zéro violence fondée sur le genre et zéro pratique néfaste. Le FNUAP a fondé ses efforts sur des données démographiques de qualité pour s'assurer qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte. Les résultats parlent d'eux-mêmes, comme en témoigne le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 ([DP/FPA/2020/4](#), partie I). Dans le cadre de son engagement en faveur d'une transparence et d'une responsabilité maximales, le FNUAP publie les résultats de son Plan stratégique au niveau des pays sur son portail de résultats en ligne, ainsi qu'une publication ultérieure détaillant le travail accompli par le Fonds dans 150 pays en 2019, y compris les nouvelles initiatives visant à recueillir des données, à accroître la visibilité des populations vulnérables, à promouvoir l'adoption de nouvelles lois et politiques pour garantir le respect des droits et des choix des femmes et des jeunes marginalisés, et à stimuler les progrès réalisés dans les petits États insulaires en développement.

52. Notant la transparence et le caractère consultatif du processus d'examen à mi-parcours, la Directrice exécutive a souligné que cet examen avait permis de valider l'orientation stratégique du Fonds et de confirmer que le Fonds était en bonne voie pour atteindre les résultats définis dans son Plan stratégique. L'examen s'est concentré sur la manière d'assurer la poursuite des progrès. Dans ce cadre, la question du « quoi » (les résultats en termes d'objectif, d'aboutissement et de produits) est toujours aussi pertinente dans le cadre de la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action de la CIPD. À l'avenir, le FNUAP redoublera d'efforts pour répondre aux demandes de données démographiques de qualité et investira dans une meilleure compréhension et dans le développement de stratégies concernant le vieillissement de la population, la faiblesse des taux de fécondité, le changement climatique et la santé mentale dans les contextes humanitaires. L'examen à mi-parcours a montré que le bureau humanitaire du FNUAP répondait avec succès aux besoins toujours croissants de services en matière de santé sexuelle et procréative et de lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans les contextes humanitaires. En 2019, l'aide humanitaire du FNUAP a bénéficié à plus de 19 millions de personnes dans 64 pays. Le FNUAP a défini les bases de son prochain plan stratégique et attend avec impatience le lancement d'un autre processus consultatif, adapté aux objectifs des pays et fondé sur les enseignements tirés, y compris les expériences acquises lors de la réponse à la COVID-19.

53. Pour sa part, l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour 2018-2021 ([DP/FPA/2020/5](#)) était axé sur les investissements qu'il convenait de

réaliser pour permettre au Fonds d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre de ses interventions au cours des deux années restantes du Plan stratégique. La Directrice exécutive a exposé les moyens par lesquels des investissements prudents et stratégiques pourraient renforcer les capacités du FNUAP en matière de sensibilisation, de mobilisation des ressources et de gestion des risques, et soutenir les investissements dans les capacités des PMA, qui reçoivent la plus grande part des ressources totales. La majorité des ressources du budget intégré, à savoir 3,2 milliards de dollars (soit environ 82 %), sera directement allouée aux programmes, et le FNUAP augmentera en priorité les investissements dans les fonctions d'évaluation et de contrôle.

54. La Directrice exécutive a souligné que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les inégalités, affectant sans doute plus durement les femmes et les filles. Pour chaque période de six mois de confinement dû à la COVID-19, plus de 47 millions de femmes pourraient perdre leur accès à la contraception. Le FNUAP estime également que cette situation pourrait entraîner 7 millions de grossesses non désirées et 31 millions de cas supplémentaires de violence fondée sur le genre. Il a concentré sa réponse à la COVID-19 sur le renforcement des systèmes de santé pour aider à « reconstruire en mieux » dans le cadre d'une réponse intégrée du système des Nations Unies, et a lancé son Plan mondial d'action face à la COVID-19 révisé. Le besoin de financement pour la réponse mondiale à la COVID-19 jusqu'à la fin de l'année 2020 était estimé à 370 millions de dollars au moment de la session. Des fonds à hauteur de 93,5 millions de dollars avaient déjà été mobilisés, alloués ou réaffectés. Il importe plus que jamais de disposer d'un budget de base pluriannuel de qualité. Le financement de base a donné au FNUAP la capacité d'appuyer des réponses rapides qui ont sauvé des vies et lui ont permis de répondre aux besoins immédiats sur le terrain. La Directrice exécutive a instamment demandé aux États Membres de se montrer flexibles vis-à-vis des financements et aux membres du Conseil d'administration de sensibiliser les intéressés à la valeur unique que représente le système des Nations Unies dans la réponse à la COVID-19. Elle a attiré l'attention sur le Plan mondial d'action face à la COVID-19 révisé du FNUAP, qui est aligné sur les piliers humanitaire, sanitaire et socioéconomique de la réponse du système des Nations Unies. En juin 2020, 85 % des contributions de base prévues pour 2020 avaient été enregistrées. La Directrice exécutive a appelé tous les États Membres à donner la priorité au paiement anticipé du budget de base pour 2021. Dans le cadre de la Décennie d'action, plus de 1 250 engagements ont été exprimés par les parties prenantes lors du Sommet de Nairobi.

55. Un groupe de délégations a salué l'initiative visant à renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux. Notant que les travaux sur le cadre pour la mise en œuvre et l'évaluation du chapitre commun n'étaient pas achevés, le groupe a reconnu que la conduite d'une évaluation précoce du chapitre commun était prématurée à ce stade. Il a souligné que le chapitre commun fournissait au FNUAP les grandes lignes d'une approche intégrée pour la réalisation des objectifs de développement durable, essentielle au succès de la réforme de l'ONU. Il a insisté sur le caractère prioritaire de la mise en œuvre du chapitre commun, qui doit être examinée dans le contexte plus large du système des Nations Unies pour le développement. Il a exprimé son soutien envers les efforts actuellement déployés par l'ONU afin de déterminer comment ses différentes parties s'additionnent pour former un système global de soutien aux États Membres. Par ailleurs, il a demandé des éclaircissements sur les synergies et la manière dont elles étaient exploitées en vue d'assurer une réponse coordonnée et efficace des équipes de pays et des coordonnateurs résidents.

56. Un deuxième groupe de délégations a salué l'adaptation et la réponse rapides du Fonds à la crise de la COVID-19 et a souligné l'importance d'un financement de base

adéquat et prévisible en vue d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations. Les délégations ont salué les bons résultats obtenus lors de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, ont exprimé leur satisfaction quant à l'attention accrue portée au changement climatique et ont déclaré attendre avec intérêt la prochaine stratégie sur le changement climatique. Elles ont salué le fait que le FNUAP considérait désormais l'innovation comme une stratégie de programme de base et avait adopté une approche plus ouverte sur l'innovation. Elles ont en outre insisté sur l'importance d'une collaboration étroite et d'un alignement sur le programme d'innovation à l'échelle du système des Nations Unies. Le groupe de délégations a invité le FNUAP à trouver un équilibre entre ses fonctions clés et la nécessité de répondre aux nouveaux défis, l'encourageant à rester concentré sur son mandat principal. Il a salué les initiatives du FNUAP non seulement en matière de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi qu'en matière de réponse à de tels actes durant la pandémie, notamment dans les contextes humanitaires, mais aussi ses initiatives visant à garantir l'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité dans les contextes fragiles. Les délégations du deuxième groupe ont recommandé au FNUAP de poursuivre l'intégration des droits des personnes handicapées dans toutes ses activités et ont insisté sur la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et des directives du Comité permanent interorganisations sur la prise en compte des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Elles ont salué le fait que le Fonds dispense des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, ainsi qu'une éducation sexuelle complète, contribuant ainsi à la scolarisation des adolescentes et à leur participation active à la société, deux éléments essentiels à l'exercice de leurs droits.

57. Un troisième groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les efforts de coordination du système des Nations Unies tout au long de la crise de la COVID-19, ainsi que le fait que le FNUAP a continué à fournir des services essentiels et a réalisé des progrès dans la prise en compte des préoccupations des femmes, des personnes âgées, des enfants et des personnes handicapées. Il a instamment demandé au FNUAP de continuer à mettre en œuvre des programmes essentiels dans les petits États insulaires en développement, y compris dans la sous-région des Caraïbes, et plus particulièrement des programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre, la toxicomanie et les taux de chômage élevés ainsi que des programmes axés sur l'éducation sexuelle et sur la réponse à d'autres besoins vitaux, y compris les soins postnatals et prénatals. Il a appelé le FNUAP et les pays donateurs à allouer des ressources de base supplémentaires aux bureaux régionaux et nationaux des petits États insulaires en développement. Enfin, il a demandé que des centres régionaux soient établis dans les endroits où les produits et services essentiels et vitaux ne sont plus disponibles.

58. Un quatrième groupe de délégations, se référant au rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2019 ([DP/FPA/2020/6](#)) (le Conseil a décidé de reporter les débats officiels sur ce rapport à la deuxième session ordinaire de 2020), s'est félicité que le Bureau continue de mettre l'accent sur l'efficacité de la gouvernance, les contrôles internes et les enquêtes sur les allégations d'irrégularités. Il a estimé que le Bureau devrait rester indépendant dans son organisation et continuer à fonctionner sans ingérence dans la détermination et l'exécution de l'ensemble de ses travaux et dans la communication des résultats au Conseil, conformément aux décisions 2015/2 et 2015/13. Les délégations du quatrième groupe ont observé qu'en 2019, 112 nouveaux dossiers d'enquête avaient été enregistrés, comme en 2018, et que la charge de travail avait dépassé les capacités des effectifs permanents du Bureau et n'aurait pas pu être absorbée par le recrutement de consultants aux fins de ces enquêtes. Elles ont déclaré attendre du FNUAP qu'il remédie à la pénurie récurrente de capacités pour éviter

l'exposition aux risques opérationnels et à d'autres formes de risques organisationnels, d'autant que la fraude, l'irrégularité financière, le harcèlement sur le lieu de travail et l'abus de pouvoir constituaient la majorité des dossiers.

59. Dans des allocutions individuelles, les délégations ont souligné la nécessité pour les pays d'accéder en temps utile aux fournitures médicales essentielles ainsi qu'aux nouveaux diagnostics et médicaments, de manière équitable et transparente. Elles ont salué le travail du FNUAP dans les pays à revenu intermédiaire et ont souligné la nécessité d'accroître le soutien apporté pour répondre aux urgences nationales, y compris aux catastrophes naturelles. Elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont l'augmentation à long terme des plans d'intervention d'urgence affecterait l'ensemble des opérations du FNUAP. Elles ont souligné la nécessité de mettre fin à la violence fondée sur le genre et aux pratiques néfastes en vue de réaliser le Programme 2030 et ont demandé instamment au FNUAP de continuer à fournir des mises à jour sur la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de Nairobi. Des précisions ont été demandées à propos des actions du FNUAP visant à mettre en place des espaces sûrs pour les femmes ayant survécu à la violence fondée sur le genre dans les situations de crise humanitaire. Les délégations ont instamment demandé au FNUAP de continuer à se concentrer sur les objectifs internationaux tout en respectant le pouvoir de décision et l'appropriation des États. Elles ont souligné que le respect de la santé sexuelle et procréative ainsi que des droits en matière de procréation était un élément essentiel de la réalisation des droits de la personne. Elles ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le FNUAP pour garantir l'approvisionnement en contraceptifs là où ils sont le plus nécessaires, tout en luttant contre les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et la violence fondée sur le genre, et en abolissant les mariages d'enfants. Elles ont également manifesté leur soutien à l'action humanitaire du FNUAP et l'ont encouragé à continuer de renforcer sa programmation et ses investissements humanitaires. En outre, elles ont reconnu le rôle du Fonds dans le soutien aux programmes nationaux et régionaux de l'Initiative Spotlight. Enfin, elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont le FNUAP prévoyait de combler les déficits de financement.

60. En réponse, la Directrice exécutive a réaffirmé que le FNUAP donnait la priorité à son travail avec ses partenaires pour fournir en temps utile un accès aux services de planification familiale dans les endroits où les femmes en avaient le plus besoin. Elle a répété que le FNUAP collaborait avec les équipes de pays et les partenaires locaux pour remédier aux ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et de soutien logistique, ainsi que pour améliorer l'accès en temps utile aux services de santé sexuelle et procréative. Le personnel du FNUAP a renforcé le soutien accordé aux pays par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération transrégionale, ainsi qu'avec les coordonnateurs résidents et humanitaires. Les délégations ont encouragé les représentants des pays du FNUAP à établir de nouveaux partenariats qui permettraient aux parties prenantes de « reconstruire en mieux ». Les mesures que le FNUAP a mises en place avant la crise de la COVID-19 l'ont aidé à agir rapidement en faveur des jeunes. L'une des priorités absolues du FNUAP est d'élargir l'accès à tous les individus, afin de ne laisser personne de côté. Le Fonds a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements pour protéger concrètement les filles, y compris en éradiquant la pratique des mutilations génitales féminines. Il a rapidement publié plusieurs documents et notes d'orientation technique concernant la violence fondée sur le genre, les jeunes, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, les recensements nationaux et les espaces sûrs, sur lesquels les autorités nationales peuvent s'appuyer. Pour répondre à l'aggravation des inégalités due à la pandémie, notamment dans le domaine des fournitures, le FNUAP a pu s'appuyer sur ses relations existantes en vue d'assurer la fourniture des

équipements de santé maternelle, des médicaments et des équipements de protection individuelle nécessaires aux femmes prestataires de soins de santé.

61. Grâce aux investissements dans des systèmes de données, permettant de mieux suivre et évaluer les résultats et les réalisations, les pays ont pu identifier et atteindre les populations les plus éloignées afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes ciblés. La Directrice exécutive a souligné la nécessité d'investir davantage dans les données et le suivi, dans le respect des droits de la personne et de la vie privée, et a expliqué la manière dont les données contribuaient à garantir le respect des engagements en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation, ainsi qu'à accélérer les travaux inachevés dans le cadre du Programme d'action de la CIPD. Elle a souligné que l'alignement des programmes sur les priorités des pays s'opérait en collaboration avec les partenaires nationaux, dans l'esprit de la réforme de l'ONU. Les acquis ainsi obtenus ont permis de faire preuve d'une plus grande agilité pour répondre à la pandémie de COVID-19. Réaffirmant l'importance de chiffrer rapidement les coûts des réponses aux demandes d'assistance, elle a expliqué que le FNUAP dépendait de partenariats préexistants, de consultants, de stratégies claires, de plans de travail et de budgets susceptibles d'apporter des changements aussi bien dans l'immédiat qu'à long terme. Le FNUAP a augmenté le financement des fonctions de contrôle indépendantes et a pleinement respecté l'indépendance du Bureau des services d'audit et d'investigation, ainsi que la nécessité de garantir le respect de ce principe. Il a résolument maintenu sa politique de tolérance zéro pour toute forme d'abus sexuel ou autre, ainsi que ses engagements en faveur de l'équité des procédures.

62. Le Directeur exécutif adjoint par intérim (Programme) a déclaré que le FNUAP progressait dans le cadre de l'examen à mi-parcours en vue d'intensifier sa riposte face au changement climatique. Le FNUAP a créé des groupes de travail et des groupes d'étude chargés d'explorer des stratégies et de définir une voie d'amélioration tant pour l'organisme que pour ses partenaires extérieurs. Il élabore actuellement des réponses d'urgence à la crise de la COVID-19 qui s'appuient sur des partenariats antérieurs à la pandémie. Ainsi, il élargit ces réponses par l'intermédiaire de l'Initiative Spotlight et avec d'autres partenaires, afin d'explorer les initiatives existantes en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre, de lutte contre les mutilations génitales féminines et de santé maternelle, en adoptant une perspective structurée autour de la pandémie de COVID-19.

63. Le Directeur exécutif adjoint par intérim (Gestion) a attiré l'attention sur le travail du FNUAP au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et sur la manière dont son appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, par le biais des trois résultats porteurs de changement, était guidé par son Plan stratégique pour 2018-2021. Soulignant l'importance de la collecte et de l'analyse des données, il a insisté sur les différentes façons dont le FNUAP recueillait et désagrégait les données dans et entre ses programmes.

64. Le Directeur de la division technique a expliqué que le FNUAP suivait l'impact des données des recensements sur la réussite des opérations. Il a toutefois noté que ce processus avait dû être reporté dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Concernant la programmation flexible en matière de lutte contre les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines, et en réponse aux modifications apportées aux mesures de l'Initiative Spotlight dans les pays, il a souligné que les activités révisées s'appuyaient sur des mégadonnées pour produire des résultats durables. Cette démarche s'est traduite par une hausse des investissements dans l'Initiative Spotlight, bénéficiant ainsi aux organisations collaboratrices qui travaillent sur des programmes destinés à atténuer l'impact négatif de la COVID-19 sur les jeunes filles et sur les femmes, en particulier en Afrique.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/6 sur l'examen à mi-parcours et sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/7 sur l'examen à mi-parcours du budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

XV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

67. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP par intérim (Programme) a donné un aperçu des deux programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation. La Directrice régionale par intérim du FNUAP pour l'Afrique orientale et australe a ensuite présenté les programmes de pays pour l'Éthiopie et l'Afrique du Sud pour la période 2020-2025.

68. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs des programmes de pays pour l'Éthiopie ([DP/FPA/CPD/ETH/9](#)) et l'Afrique du Sud ([DP/FPA/CPD/ZAF/5](#)).

XVI. Évaluation

69. En raison de la pandémie de COVID-19, le débat du Conseil d'administration sur le point consacré aux activités d'évaluation du FNUAP a été reprogrammé pour la deuxième session ordinaire, qui se tiendra en septembre 2020.

Débat consacré à l'UNOPS

XVII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

70. Dans son allocution liminaire, la Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS était désormais plus robuste et plus stratégique, fort d'une croissance solide et d'une gestion fructueuse de ses actifs, et qu'il s'efforçait d'apporter de la valeur à ses partenaires, comme en témoignaient son rapport annuel ([DP/OPS/2020/4](#)) et l'examen de la réserve opérationnelle de l'UNOPS ([DP/OPS/2020/CRP.1](#)). L'UNOPS a connu une augmentation annuelle de la demande de services et, en 2019, il a enregistré des prestations d'une valeur totale de 2,3 milliards de dollars. En dépit des difficultés rencontrées dans les contextes fragiles marqués par le conflit, il a pu mener ses opérations avec une marge remarquablement faible, de l'ordre de 1 % par an, et a placé la gestion des risques au cœur de ses travaux. Les frais ont continué à baisser à mesure que le nombre de prestations annuelles augmentait. Grâce à une efficacité et à une rentabilité accrues, l'UNOPS fournit davantage de services pour un coût moindre. En tant qu'organisation basée sur des projets, il s'efforce de bien gérer ses opérations et de répondre efficacement au moment et à l'endroit où ses services sont requis, ce qui sera d'autant plus crucial dans un environnement post-COVID-19. En 2019, il a enregistré un ratio de 20 % d'actifs nets par rapport à ses recettes et a entrepris une étude documentaire des actifs nets et des réserves des organismes des Nations Unies. Bien qu'il n'ait pas reçu de financement de base ou de contributions obligatoires, il a enregistré des chiffres nettement inférieurs à ceux d'autres organismes des Nations Unies.

71. La crise de la COVID-19 a accentué l'importance de la prévention et de la résilience, en particulier dans le domaine des soins de santé. En 2019, l'UNOPS a établi des partenariats solides et stratégiques dans les domaines des infrastructures et

des achats liés à la santé, notamment en installant des systèmes d'énergie solaire dans les centres de santé et en apportant des stocks de médicaments aux hôpitaux et aux centres de santé grâce à des processus d'approvisionnement transparents et efficaces, contribuant ainsi à l'amélioration des services de santé pour les personnes les plus mal desservies et les plus vulnérables. Il a géré l'Access to Health Fund, dont les contributions s'élevaient à quelque 215 millions de dollars. La réponse rapide de l'UNOPS à la COVID-19 a consisté, entre autres, à garantir que les hôpitaux disposaient d'équipements pour les unités de soins intensifs, à livrer des fournitures médicales cruciales, à sensibiliser le public et à assurer l'accès des prisonniers aux services de santé. Le Bureau a recentré ses efforts sur l'atténuation des impacts socioéconomiques négatifs de la pandémie, sur l'aide aux gouvernements en vue de leur permettre de soutenir les personnes les plus vulnérables au moyen de transferts rapides de fonds, sur la restauration des routes rurales pour relier les communautés vulnérables aux services essentiels et sur l'autonomisation des femmes. À l'avenir, il concentrera ses activités sur les inégalités qui ont rendu les communautés vulnérables et appuiera la mise en œuvre de programmes qui renforcent la résilience des communautés. Pour accompagner le relèvement des pays, il accordera la priorité au renforcement des infrastructures et au rétablissement des chaînes d'approvisionnement de manière à les rendre plus inclusives, durables et résistantes. Environ 80 % des nouveaux engagements de l'UNOPS en 2020 concernent le relèvement socioéconomique à long terme. Le Bureau s'est engagé à mettre en œuvre son Initiative d'investissement à impact pour des infrastructures durables (S3I) et continuera à créer des écosystèmes d'infrastructures durables en vue de réaliser les objectifs de développement mondiaux et nationaux.

72. Un groupe de délégations a salué les performances de l'UNOPS dans la mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que ses progrès continus dans le lancement d'activités d'investissement à impact social. Les délégations se sont félicitées des résultats et des rapports qui montrent comment l'UNOPS s'est acquitté de son mandat de prestataire de services pour le système des Nations Unies, a respecté les procédures internes d'assurance qualité et a géré ses relations avec ses partenaires extérieurs. Elles ont à nouveau demandé que les futurs rapports abordent les revers et les risques, y compris la manière dont l'UNOPS y fait face, ce qui est particulièrement important compte tenu des activités que le Bureau mène dans des environnements à haut risque. Elles ont pris acte des contributions de l'UNOPS aux travaux de l'ONU en faveur de la paix, de la sécurité et du développement et se sont félicitées de sa capacité à répondre aux nouvelles situations mondiales grâce à sa position financière, à sa présence, à ses compétences et à ses capacités solides. Elles ont également pris acte des systèmes de l'UNOPS concernant les éléments transversaux de la durabilité, tels que les droits de la personne, l'égalité des genres, l'environnement et la lutte contre la corruption, et ont salué ses rapports sur la durabilité établis conformément à l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, ainsi que son rôle directeur en matière d'innovation et de soutien technique et son engagement en faveur de la neutralité climatique. Elles ont accueilli favorablement les améliorations de l'UNOPS en matière de parité au sein du personnel et ont encouragé le Bureau à poursuivre ses progrès vers la réalisation des objectifs de parité fixés en 2019. Elles ont salué les performances de l'UNOPS pour ce qui était d'obtenir davantage de résultats à moindre coût et d'engranger des actifs nets, mais se sont inquiétées du seuil potentiellement bas de la réserve opérationnelle minimale par rapport au risque opérationnel. Elles ont accueilli favorablement la proposition de revoir le niveau de la réserve opérationnelle minimale, tout en observant que la croissance récente et l'augmentation des niveaux de risque pourraient exiger un seuil de réserve minimale plus élevé. En outre, elles ont pris acte de l'engagement de l'UNOPS en faveur de la réforme de l'ONU et lui ont demandé d'appliquer la redevance sur les contributions aux projets pour lesquels les contributions étaient affectées selon des critères stricts.

Elles lui ont aussi demandé de fournir, en toute transparence, des informations supplémentaires sur ses définitions ainsi que des orientations détaillées sur les cas pour lesquels il appliquait la redevance sur les contributions et la façon dont il procédait, en précisant les obstacles rencontrés. De plus, elles ont encouragé tous les organismes des Nations Unies à s'engager à soutenir le système dans l'administration des redevances.

73. Un deuxième groupe a demandé des détails sur la manière dont les pays avaient accueilli la baisse des coûts des services et a encouragé l'UNOPS à faire en sorte que les petits pays puissent bénéficier de ses services en l'absence de projets à grande échelle, notamment dans le cadre de l'Initiative S3I. Les membres du groupe ont salué le fait que l'UNOPS ait pris l'initiative de s'engager avec les petits États insulaires en développement sur la question du logement abordable. À cet égard, ils ont reconnu que l'innovation du Bureau jouait un rôle important dans le développement de tels projets, grâce à sa gestion financière prudente. Ils ont soutenu l'approche de l'UNOPS visant à assurer une croissance saine de ses actifs et passifs nets et à utiliser une partie de cet argent pour favoriser de nouveaux projets de développement dans les pays en développement. Ils s'attendent à ce que la croissance continue des actifs nets de l'UNOPS lui permette d'obtenir davantage de financements et de collaborer plus étroitement avec le secteur privé.

74. Dans d'autres commentaires, les délégations ont attiré l'attention sur le travail important qu'accomplissait l'UNOPS dans les domaines des infrastructures durables, des achats durables et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement par des processus efficaces, efficients et transparents. Elles ont invité l'UNOPS à poursuivre ses travaux en suivant des mécanismes de contrôle rigoureux. Elles l'ont félicité pour avoir utilisé son expertise dans les domaines liés à la COVID-19, en particulier en ce qui concerne les systèmes de soins de santé, l'achat de fournitures médicales ainsi que l'eau et l'assainissement. Elles ont souligné le travail accompli par l'UNOPS pour renforcer la résilience au changement climatique et pour réduire les risques de catastrophes liées au climat et ont salué les efforts qu'il déployait dans les pays touchés par des conflits en vue de renforcer le lien entre les secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix. Des clarifications ont été demandées quant à la manière dont l'UNOPS comptait mettre en relation les questions d'entrepreneuriat innovant et les besoins de développement aux niveaux national et communautaire.

75. En réponse, la Directrice exécutive a réaffirmé que la nouvelle équipe de haute direction permettrait de renforcer l'orientation stratégique et de garantir la croissance ainsi que la qualité et la flexibilité de la prestation de services dans le monde entier. L'UNOPS demeure un partenariat de confiance, dont l'objectif est d'entretenir un dialogue ouvert et transparent avec ses partenaires pour trouver les bonnes solutions. Sa solide situation financière et sa gestion des actifs nets lui ont permis de répondre rapidement à la pandémie de COVID-19 et de s'atteler au relèvement socioéconomique, en s'appuyant sur des mesures de prévention. Adoptant la transparence pour principe directeur, l'UNOPS a mis en place un conseil des clients en 2020 en vue de pousser le Bureau à améliorer continuellement ses performances grâce à un dialogue ouvert avec ses partenaires, dont les résultats seront intégrés à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021. Dans l'ensemble, l'UNOPS s'est efforcé d'élargir ses partenariats et sa base de financement, ce qui était particulièrement urgent dans le contexte de la COVID-19. En outre, il s'emploie activement à réaliser la parité au sein de son personnel, y compris lors du recrutement de cadres supérieurs au niveau mondial. L'UNOPS est disposé à partager ses meilleures pratiques au profit de la réforme de l'ONU, notamment en vertu du principe de reconnaissance mutuelle, dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système pour collaborer de manière plus efficace et plus efficiente.

76. La Directrice des finances et de l'administration a déclaré que l'UNOPS suivait de près les progrès réalisés en matière de parité. Le Bureau est parvenu à un peu plus de 44,3 % de parité, ce qui est conforme à ses objectifs, son but étant d'atteindre 47 % d'ici décembre 2020. Bien que la COVID-19 ait provoqué un ralentissement du recrutement au début de l'année 2020, retardant ainsi les progrès, l'UNOPS a confiance en sa capacité d'atteindre son objectif une fois la pandémie passée. Il a mis en place plusieurs initiatives pour traiter cette question et travaille en étroite collaboration avec les bureaux de pays pour assurer une sensibilisation sur le terrain.

77. Le Directeur des portefeuilles régionaux de projets a déclaré que, dans le cadre de sa réponse à la COVID-19, l'UNOPS opérait dans toutes les régions pour soutenir les pays et les communautés, en particulier ceux qui étaient les plus touchés, en mettant l'accent sur le relèvement socioéconomique à long terme. L'UNOPS est actif dans plus de 70 pays à travers le monde et a mobilisé quelque 270 millions de dollars pour l'assistance liée à la COVID-19, avec une réserve d'environ 650 millions de dollars, dont 50 % pour l'achat de matériel de laboratoire, de trousseaux d'analyse et de fournitures médicales. Il fournit divers services de ressources humaines et restaure les infrastructures des hôpitaux et des centres de santé. Dans le cadre de ces efforts, l'intégration de la dimension de genre dans les programmes et la parité femmes-hommes au sein du personnel demeurent, avec la santé et la sécurité, des principes directeurs essentiels.

78. Le Directeur général de l'Initiative S3I a réaffirmé l'engagement de l'UNOPS à aider les petits États insulaires en développement au moyen de programmes basés sur des portefeuilles plutôt que sur des investissements individuels, dans les domaines des logements abordables, des énergies renouvelables et des infrastructures de santé. L'UNOPS a mis en place des pôles S3I dans trois endroits, dont le Japon, et en développe rapidement plusieurs autres dans différents pays. Les pôles ont permis de tirer profit de l'expertise des institutions et des entrepreneurs des pays dans lesquels ils sont situés afin de relever les défis du développement dans les pays de programme, en utilisant les meilleures pratiques éprouvées, à partir desquelles des solutions techniques adaptées aux différents pays de programme sont appliquées aux défis qu'ils rencontrent.

79. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2020/8 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.